



COMMUNE DE CASSAGNES-BEGONHES

Cadre réservé à l'Administration :

Demande arrivée le :

Arrêté N° :

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DÉBIT DE BOISSON DE 3^{ème} CATÉGORIE**

Je soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Ai l'honneur de solliciter, vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.3321-1 et L. 3334-2, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire.

Boissons autorisées :

Boissons sans alcool,

Boissons fermentées non distillées à savoir : Le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel, les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, les crèmes de cassis, les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1°, 2° et 3° d'alcool, les vins de liqueurs à base de vin, les liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas de plus de 18 degrés d'alcool pur.

Boissons interdites :

Il est interdit de servir des boissons du 4^{ème} et 5^{ème} groupe (notamment des apéritifs) ;

A l'occasion de :

Organisé (e) le : horaires :

Lieu précis de la manifestation :

Date,
Signature

Document à renvoyer :

Par courrier à l'adresse figurant ci-dessous

Par Mail : mairie-cassagnes12@orange.fr

MENTIONS D'INFORMATION

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de CASSAGNES-BEGONHES pour la gestion des arrêtés d'autorisation temporaire d'ouverture d'un débit de boisson de 3^{ème} catégorie. La base légale est le registre des arrêtés de la commune.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : La gendarmerie, la Secrétaire de Maire, obligation d'affichage.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits, ou pour toute question relative aux traitements de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la collectivité à l'adresse suivante : Mairie de CASSAGNES-BEGONHES, 22 avenue de Lodève 12120 CASSAGNES-BEGONHES ou mairie-cassagnes12@orange.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.